

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le quatre mai, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la **présidence de Monsieur Hugues du Pradel, Maire.**

Présents : Mmes CASTANET-LE MEN, CAZAL, POUJOL, DROMAIN, VALETTE, BARCELO-IGNACE
MM. LAQUIEZE, BARRIERE, AIACHE, SPAGNOL, IRLE, BREULEUX, VIGUERARD, NAYA

Absents : néant

Procurations : néant

Secrétaire de séance : Magali CAZAL a été nommée secrétaire de séance

Cette réunion s'est tenue sous la forme de Visioconférence, conformément aux possibilités données dans le cadre de la crise sanitaire du Covid 19.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et des difficultés techniques rendant difficiles la diffusion publique de cette la séance le maire demande à l'assemblée que celle-ci puisse se tenir à huis clos : Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

1 – Point sur la situation liée à la crise du Covid-19

Date de déconfinement prévue pour le 11 mai ...en attente de précisions le 7 mai.

Dispositions déjà envisagée à compter du 11 mai :

ECOLES :

- Ecole maternelle fermée jusqu'au 2 juin (2 enseignantes sur 3 ne peuvent pas reprendre pour raisons de santé).
- Ouverture de l'école élémentaire. Les enseignants sont d'accord pour reprendre et les locaux se prêtent relativement bien aux aménagements nécessaires à une reprise sécurisée sur le plan sanitaire.
- Service péri scolaire : fonctionnement normal
- Transports scolaires : la Région a annoncé qu'ils fonctionneraient normalement.
- Cantine : pour la première semaine, un pique-nique sera fourni par les parents (dans des sacs isothermes). Dans l'attente de reprise du service de restauration du collège (le 18 mai, peut-être).
- Le réfectoire sera transféré au Foyer Rural pour des raisons de distanciation.
- Des marquages au sol seront réalisés au sol (adhésifs + peinture), à l'extérieur, dans les locaux et les cours.
- Un ménage complet des locaux sera réalisé pendant la pose méridienne (désinfection) et tous les soirs. Les horaires des agents seront adaptés à cette situation particulière.
- Pour le lavage des mains, le savon sera privilégié pour les enfants (plutôt que du gel hydroalcoolique).
- Un agent de la commune sera présent toute la journée à l'école pour accompagner les élèves aux sanitaires et assurer la désinfection régulière des points de contact (poignées de porte, interrupteurs...etc.)

Toutes ces décisions ont été prises unanimement entre la municipalité et les enseignants.

MAIRIE :

- réouverture le 11 mai aux horaires habituels d'ouverture au public.
- Mise en œuvre de mesures spécifiques : affichage, sens unique de circulation, achat plaque plexi pour l'accueil, stickers au sol, gel hydro alcoolique à disposition des usagers et du personnel, port du masque obligatoire.

SALLE MULTIMEDIA ET BIBLIOTHEQUE :

- réouverture sur rendez-vous et une personne à la fois pour la salle multimédia
- 4 bénévoles sur 5 ont répondu favorablement pour la bibliothèque. Le maire les remercie. La bibliothèque rouvrira donc le 11 mai. Un seul usager à la fois. Port du masque obligatoire et gel hydroalcoolique à disposition.

SALLE DES FETES ET CINEMA :

- Le cinéma reste fermé au public.
- La Salle des fêtes pourra être utilisée uniquement pour des demandes particulières ne générant pas de rassemblement. Exemple : l'ACAPL va distribuer aux commerçants, des masques et du gel fourni par la C.C.I -L'association utilisera la salle des fêtes avec toutes les mesures de sécurité requises.

DIVERS :

- J.Marie Breuleux demande si la déchetterie va rouvrir. Le maire indique que pour l'instant elle n'est ouverte qu'aux professionnels et aux collectivités, sur RDV. Pas d'autre info pour la suite.
- Alain Irle demande ce qu'il en est du marché. Il est maintenu et fonctionne très bien.

2 - Tarifs Eau et Assainissement – discussion sur décisions à venir

Le Maire informe qu'aujourd'hui, il s'agit d'une simple discussion et qu'il ne sera pas pris de décision. Il précise que pour qu'une éventuelle décision d'augmentation des tarifs soit applicable sur le prochain exercice de facturation, celle-ci doit être prise avant le 31 juillet. Dans l'hypothèse où le nouveau conseil municipal ne serait pas installé à cette date, ce serait au conseil actuel de prendre une décision. Le maire informe avoir évoqué le sujet avec Loïc LAVERGNE-AZARD.

Le maire rappelle ensuite le principe selon lequel « l'eau doit payer l'eau ».

D'ores et déjà, il apparaît que pour pouvoir dégager une nouvelle capacité d'emprunt pour financer les travaux à venir, une augmentation de 8% à 10% des tarifs serait à envisager.

Christian Laquière approuve et confirme cette nécessité au vu des investissements qui seront à venir, de la consommation d'eau des ménages qui diminue régulièrement depuis quelques années alors que les charges fixes liées à la production et à la distribution de l'eau ne diminuent pas dans les mêmes proportions. De plus, il y a toujours la question de certaines eaux pluviales qui sont réintroduites dans le circuit d'assainissement collectif mais non facturées à ce titre.

Le maire demande donc aux élus de réfléchir au sujet dans l'hypothèse où ils seraient amenés à prendre une décision lors d'une prochaine séance.

3 – Projet « Lotissement de La Brousse » - lancement de la consultation pour marché de maîtrise d'œuvre

Le maire informe avoir évoqué le sujet avec Loïc LAVERGNE-AZARD. La nouvelle municipalité a pour objectif de poursuivre ce projet. Aussi pour ne pas perdre de temps dans l'avancement de ce dossier qui est important pour la commune, le maire propose de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre (études et

conception, dépôt du permis d'aménager, rédaction du dossier de consultation des entreprises et suivi des travaux).

Le maire ajoute qu'en cette période difficile économiquement, il est important de tout faire pour pouvoir redonner du travail aux entreprises le plus vite possible.

Christian Laquière s'interroge sur la sortie prévue au Nord. Le maire répond que pour l'instant ce problème n'est pas résolu, et qu'aujourd'hui, c'est plutôt un refus de la part de la famille Delbos.

Gérard Barrière souligne que cette sortie est placée en emplacement réservé au PLUI, et que si aucune négociation n'aboutit, il faudra en passer par une déclaration d'utilité publique et une expropriation.

Le conseil municipal, décide à 14 voix pour et une abstention (Jean-Marie Breuleux) de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

4 –Projet d'installation des bureaux du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (GEMAPI) dans l'ancienne perception : proposition de mise en œuvre

Le Maire rappelle que l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été délégué par CAUVALDOR à un Syndicat regroupant 5 communautés de communes (Cauvaldor, Xaintrie-Val-Dordogne, Chataigneraie Cantalienne, Grand Figeac, et Labastide-Murat). Ce syndicat porte le nom de Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA).

Dans l'attente de la réalisation d'un projet de construction de locaux sur le secteur de Biars Sur Cère, le SMDMCA a besoin de locaux bien situés sur le territoire. Pour rappel, les bureaux du service GEMAPI sont actuellement à Creysse.

Le Maire dit avoir été sollicité pour trouver une solution sur Vayrac. Il a fait visiter les locaux vacants, qui abritaient l'ancienne trésorerie, avenue Charles de Verninac. Ces locaux, après quelques aménagements, conviendraient parfaitement aux besoins du syndicat.

La commune pourrait réaliser ces travaux, les financer par un emprunt dont les annuités de remboursement seraient couvertes par le loyer que verserait le SMDMCA. La période d'occupation serait, à minima de 5 années.

Loïc LAVERGNE-AZARD, ayant été informé de cette proposition, en a validé le principe.

Christian Laquière confirme que la future municipalité en a parlé, que ce local est fermé depuis longtemps et qu'il faut saisir cette opportunité de le louer.

Yves Mazet, l'architecte ayant réalisé les derniers aménagements dans ce local, sera sollicité.

Robert Viguerard met en garde sur les conditions de location : si la durée d'occupation devient inférieure à la durée initialement prévue, que se passera-t-il ? Le maire répond qu'il faudra évidemment prévoir un engagement ferme sur la durée ou une indemnisation si rupture anticipée.

Le conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité.

5 – Personnel communal :

- **Point sur la situation de Mme Johanne Bonneset**

Le congé longue maladie de cette agente arrive à son terme le 24 mai.

Celle-ci a fait une demande de rupture conventionnelle (existe dans la FPT depuis janvier 2020). Le Maire dit avoir refusé cette demande, pour des raisons financières (indemnité de rupture + indemnités chômage pouvant aller jusqu'à 2 ans à payer par la collectivité, celle-ci se substituant aux ASSÉDIC). Loïc LAVERGNE-AZARD, consulté au préalable, a approuvé cette décision.

Le dossier de cette agente sera soumis à l'avis du comité médical et 2 options pourront se présenter :

- Inaptitude absolue et définitive à toutes fonctions : l'agente est en retraite CNRACL pour invalidité et ne fait plus partie des effectifs.
- Inaptitude à ses fonctions : possibilité de reclassement. Une PPR (Période de Préparation au Reclassement) lui sera proposée. La collectivité continue à rémunérer l'agente pendant une durée pouvant aller jusqu'à un an. L'agente s'engage à effectuer des stages, des immersions en collectivité, à assumer des rendez-vous au Centre de Gestion (encadré par une convention entre les 3 parties). A l'issue de cette période, elle pourrait intégrer un autre poste dans une collectivité.

- **Point sur le fonctionnement du service technique** : le Maire indique que, malgré le temps passé à préparer et planifier le travail des agents, malgré les dispositions prises en matière de sécurité sanitaire, il est confronté à des problèmes récurrents de non respect des consignes données (y compris consignes sanitaires), et d'inefficacité dans le travail. Il ne ressent aucune volonté, chez les agents du service, de faire preuve du moindre intérêt pour la mission de service au public qu'ils sont censés exercer.

- **Besoins supplémentaires en personnel liés au COVID-19** : en vue de la réouverture de l'école, un besoin de personnel supplémentaire risque de se faire sentir pour appliquer au mieux le protocole sanitaire (évoqué ci-dessus). Ce besoin, s'il est confirmé, sera comblé en faisant appel aux services d'Entraide.

6 – Subvention de fonctionnement aux associations pour 2020 : proposition de nouvelles modalités d'attribution

Plusieurs cas de figures :

- Moins de manifestations : moins de recettes mais charges non compressibles pour certaines (exemple des associations sportives..)
- Evelyne Dromain, dit que pour l'association « La cabrette », un salarié est rémunéré, il en est de même pour la Chorale « les Galets d'or » avec le salaire du chef de cœur. Elle pense conserver sa demande de subvention, en la modifiant probablement.
- Paul Spagnol indique, qu'au titre de président de l'association « Solex in Vayrac », il renonce à sa demande de subvention pour 2020.
- J.Marie Breuleux dit que pour son association « retro twin vayracois », il fera don de la subvention communale à l'ACAPL. Il indique aussi que cette association a offert du muguet aux résidents de l'Ehpad le 1^{er} mai.
- Le Maire pense qu'il faudrait envisager de nouvelles modalités d'attribution. Proposer aux associations de redéposer une nouvelle demande, en fonction de l'évolution de la situation ou travailler sur des subventions ponctuelles. Un sondage sera réalisé auprès des associations.

7 – Subvention exceptionnelle à l'Association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales pour l'opération « bons d'achats aux personnels soignants »

Le Maire informe l'assemblée d'une initiative lancée par « les fermiers du Haut » Quercy (magasin de producteurs) et reprise par l'ACAPL.

Celle-ci consiste à mettre en place une collecte de dons qui permettraient de financer des bons d'achats offerts à l'ensemble des personnels soignants de Vayrac, Bétaille, Carennac, Saint Michel de Bannières, Condat, Le Vignon en Quercy, Cavagnac et Strenquels, durement sollicités en cette période de crise sanitaire.

Ces bons d'achat, d'une valeur unitaire de 20€, seraient utilisables dans les commerces de Vayrac.

L'ACAPL a lancé un appel aux dons auprès des associations Vayracaises. Les Fermiers du Haut-Quercy ont apporté une participation de 1000 € pour cette opération et l'ACAPL a décidé d'y consacrer 2000 €.

Le Maire propose que la commune s'associe à cette action par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'AC.A.P.L.

Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et une abstention (Robert VIGUERARD) décide d'attribuer à l'ACAPL une subvention exceptionnelle de 1000 € et exprime le souhait que les personnels soignants salariés (EHPAD, Résidence autonomie, aides à domicile...) puissent bénéficier de 2 bons d'achat de 20 €.

8 – Cérémonie de la victoire du 8 mai 1945 – modalités de déroulement de la cérémonie

Suivant les directives de l'Etat, la cérémonie peut se dérouler en petit comité (5 personnes maximum).

Le Maire souhaite l'organiser en présence de Damien Marchou, Président Cantonal des ACPG-CATM, un porte drapeau et Loïc LAVERGNE-AZARD. Brice Colonna pourra filmer la cérémonie qui sera retransmise en direct sur la page Facebook de la Commune.

Daniel Verdier sera aussi convié en tant que correspondant local de « la Dépêche du Midi ».

Il est demandé aux habitants qui veulent s'associer à cette commémoration de pavoiser leur maison au moyen d'un drapeau bleu, blanc, rouge.

Questions et informations diverses :

- Distribution de masques aux habitants : Cauvaldor a commandé 2 masques par habitant du territoire (2x50 000 masques). Ils seront distribués directement par les communes dès réception. Le premier masque devrait pouvoir être distribué avant le 11 mai.
- Gel hydroalcoolique : Nous en avons en stock et pouvons réapprovisionner régulièrement.
- Produits d'entretien désinfectant : le stock a été augmenté et est suffisant.